

Le Président

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE HORGUES

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 153-45 et suivants,

Monsieur le Président de Tarbes-Lourdes-Pyrénées Agglomération informe qu'une mise à disposition du public concernant le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Horgues sera ouverte du 14 janvier 2019 jusqu'au 15 février 2019 inclus.

La modification porte sur une évolution du règlement écrit de l'article 7 pour les zones UA, UB, UC et AU du P.L.U. permettant une instruction plus simple et une sécurisation juridique des autorisations délivrées ;

Et une modification de l'article 11 pour les zones UA, UB, UC, AU, A et N, du P.L.U. afin de rendre possible la réalisation de toitures terrasses.

Le dossier de projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations seront tenus à disposition, à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés:

- la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, service Aménagement Urbanisme, Zone tertiaire Pyrène Aéro Pôle – Téléport 1 à Juillan, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

- la mairie de Horgues, les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les mardi et jeudi de 16h00 à 18h00.

Juillan, le 18 décembre 2018



Gérard TREMEGE